Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant investir sur le support H RENDEMENT 24 est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'investissement sur ce support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté/rentabilité attendue. Il est aussi recommandé au souscripteur de n'investir sur ce support que s'il a l'intention de le conserver jusqu'à l'échéance prévue.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES (4) PRINCIPALES. DU SUPPORT H RENDEMENT 24

DÉNOMINATION

H Rendement 24

FORME JURIDIQUE

Obligations de droit français - "Les Titres'

DEVISE

Euro

CODE ISIN

FR0012979235

ÉMETTEUR

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

AGENT DE CALCUL

La Française Bank (LFB)

PLACE DE COTATION

Euronext Paris

VALORISATION

Quotidienne

SOUS-JACENT

Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (hors dividendes) (code Bloomberg SD3E) (ci-après "l'Indice")

MONTANT NOMINAL TOTAL DE L'ÉMISSION

10.000.000 euros

PRIX D'ÉMISSION

de 99,873 % (soit 998,73 euros) au 26 octobre 2015 à 99,975 % (soit 999,75 euros) au 20 novembre 2015

VALEUR NOMINALE D'UN TITRE

1.000 euros

DATE D'ÉMISSION

26 octobre 2015

DATE D'ÉCHÉANCE

3 décembre 2025 (en l'absence de remboursement anticipé)

DATE D'ÉVALUATION INITIALE

26 novembre 2015 ou si cette date n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant

DATE D'ÉVALUATION FINALE

26 novembre 2025 ou si cette date n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant

BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

106 % du cours de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Initiale

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

10 ans (hors cas de remboursement anticipé)

DROIT APPLICABLE

Droit français

GARANTIE EN CAPITAL: NON

Le capital n'est pas garanti à l'échéance. Le remboursement à la Date d'Echéance sera inférieur à l'investissement initial si le cours de clôture de l'Indice à la date d'Evaluation Finale est inférieur au niveau de protection à l'échéance.

NIVEAU DE PROTECTION A L'ÉCHÉANCE

70 % du cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation Initiale

RÈGLEMENT / LIVRAISON

Euroclear France

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION / RACHAT

Néant

COMMISSION DE DISTRIBUTION

LFB paiera au distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % du montant effectivement placé.

VEUILLEZ VOUS REPORTER À LA PAGE 3 DE LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION POUR DÉCOUVRIR D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES.

À compter de l'investissement et jusqu'à la date de remboursement (anticipé ou final), le capital sera investi sur le support H Rendement 24.

À la date de remboursement (anticipé ou final), le capital détenu sur H Rendement 24 sera automatiquement et gratuitement arbitré vers le fonds en euros éligible à la date de remboursement.

- [1] H Rendement 24 est un support représentatif d'une unité de compte référencée sur les contrats Hedios Vie et Hedios Capitalisation (ci-après "le support").
- [2] L'offre relative à l'unité de compte H Rendement 24 est limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Rendement 24 peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 20 novembre 2015.
- (3) Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN VIE, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 279.634.020 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142). L'offre est accessible à tout souscripteur résidant en France dans le cadre d'une souscription d'un contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation, d'un versement exceptionnel ou d'un arbitrage sur ces contrats.
- [4] Ces caractéristiques techniques et financières principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec la documentation juridique des Titres composée du Programme d'émission d'Obligations de l'Émetteur en date du 15 décembre 2014, du premier supplément en date du 28 mai 2015, du deuxième supplément en date du 29 juin 2015 et du troisième supplément en date du 26 août 2015 [et de tout supplément éventuel publié avant le 26 octobre 2015] et des conditions définitives de l'Obligation établis par l'Emetteur, disponibles sur le site https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banques/groupe/investisseurs.html dans la section Programmes d'émission 2015 ou sur simple demande auprès de Hedios Patrimoine ("le Prospectus"). En cas d'incohérence entre les caractéristiques techniques et financières principales de la présente Note et "le Prospectus" visé ci-dessus, ce dernier prévaudra.





REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ [1]

Si, à la Date d'Evaluation t (t = 1 à 9), le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 106 % x Indice Initial, chaque Titre sera remboursé par anticipation automatiquement ("le Remboursement Automatique Anticipé") à la Date de Remboursement Automatique Anticipé, correspondante pour un Montant de Remboursement Automatique Anticipé, tel qu'indiqué et défini dans le tableau ci-dessous :

t	DATE D'ÉVALUATION, (*)	MONTANT DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ,	DATE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ, (**)
1	28 novembre 2016	110 % x valeur nominale d'un Titre	5 décembre 2016
2	27 novembre 2017	120 % x valeur nominale d'un Titre	4 décembre 2017
3	26 novembre 2018	130 % x valeur nominale d'un Titre	3 décembre 2018
4	26 novembre 2019	140 % x valeur nominale d'un Titre	3 décembre 2019
5	26 novembre 2020	150 % x valeur nominale d'un Titre	3 décembre 2020
6	26 novembre 2021	160 % x valeur nominale d'un Titre	3 décembre 2021
7	28 novembre 2022	170 % x valeur nominale d'un Titre	5 décembre 2022
8	27 novembre 2023	180 % x valeur nominale d'un Titre	4 décembre 2023
9	26 novembre 2024	190 % x valeur nominale d'un Titre	3 décembre 2024

^[*] Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. [**] Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant.

Le remboursement automatique anticipé se fera sur le fonds en euros du contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation, éligible à la date de remboursement automatique anticipé.

REMBOURSEMENT FINAL^[1] (à la date d'échéance)

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le montant de remboursement final sera calculé comme suit :

si l'Indice Final est supérieur ou égal à 106 % x Indice Initial	200 % x Valeur nominale ^[1]
si 106 % x Indice Initial est strictement supérieur à l' Indice Final et supérieur ou égal à 70 % x Indice Initial	100% x Valeur nominale ⁽¹⁾
si l' Indice Final est strictement inférieur à 70% x Indice Initial	Indice Final x Valeur nominale(1)

Dans cette dernière hypothèse, le souscripteur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice (hors dividendes).

Le Remboursement Final se fera sur le fonds en euros du contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation éligible à la Date de Remboursement Final (Date d'Echéance).

Les gains potentiels présentés dans cette page seront diminués des frais de gestion sur unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, qui s'élèvent à 0,6% par an.

Avec:

"Indice Initial"	: Cours de clôture de l'Indice constaté à la Date d'Évaluation Initiale
	[26 novembre 2015]

"Indice Final" : Cours de clôture de l'Indice constaté à la Date d'Évaluation Finale (26 novembre 2025)

Jour Ouvré : Désigne tout jour où le système TARGET2 fonctionne.

Jour de Bourse : Désigne tout jour de négociation où l'Indice est calculé et publié par son sponsor et où le marché lié est ouvert pour la négociation, pendant sa séance de négociation habituelle, nonobstant le fait que le marché lié ferme avant son heure de clôture prévue.

🗓 Données hors prélèvements fiscaux et sociaux et/ou frais liés au contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, pour un investissement pendant la période de commercialisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

IMPORTAN¹

- >Le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie en capital (en cours de vie du support ou à son échéance). Si le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et si l'Indice termine en baisse de plus de 30 % à la Date d'Evaluation Finale (26 novembre 2025), par rapport à la Date d'Evaluation Initiale (26 novembre 2015), le souscripteur subit une perte en capital à l'échéance, qui peut atteindre la totalité ou la quasi-totalité de son investissement pour une valeur de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 nulle ou quasi nulle.
- > La protection conditionnelle du capital à l'échéance ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 20 novembre 2015 et conservant les Titres jusqu'à l'échéance. En cas de sortie du support avant l'échéance (par exemple par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur et le souscripteur (ou les bénéficiaires en cas de décès) peut (peuvent) ainsi subir une perte en capital non mesurable a priori.
- > L'attention du souscripteur est attirée sur l'existence éventuelle, lors de l'entrée sur le support H Rendement 24, d'opérations programmées sur son contrat d'assurance vie/de capitalisation qui pourraient aboutir, à la prochaine échéance de l'opération, à un désinvestissement de ce support (rachat partiel programmé, options d'arbitrages automatiques notamment). Le souscripteur est invité à vérifier si de telles opérations existent au moment de l'investissement sur le support et, le cas échéant, à modifier ces opérations programmées, afin que celles-ci n'impactent pas le support et ne remettent pas en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance.
- > En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, l'Émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) ou une entité liée financièrement à l'Émetteur, pourrait décider d'acquérir le Titre.
 - L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que dans cette hypothèse, un conflit d'intérêts sur la valeur de rachat ou de réalisation pourrait survenir.
- > Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut être de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans.
- > Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.
- > La valorisation du support H Rendement 24 en cours de vie du support dépend de paramètres financiers complexes ; elle peut donc évoluer indépendamment de l'Indice, connaître de fortes fluctuations (en particulier avant les Dates d'Evaluation de l'Indice si le cours de l'Indice est proche de 106 % du cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation Initiale et avant la Date d'Evaluation Finale si le cours de l'Indice est proche du niveau de protection ou du niveau permettant le remboursement à hauteur de 200 % de la valeur nominale à l'échéance). Elle peut être inférieure à l'investissement initial.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de paiement de l'Emetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du support).





Objectif de gestion

Ce produit a pour objectif d'offrir à l'investisseur, via une exposition au marché actions européen représenté par l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30⁽¹⁾ dividendes non réinvestis :

- ➤ Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital investi tous les ans avec un gain⁽¹⁾ plafonné potentiel de 10 % par année écoulée dès que la performance de l'Indice est supérieure ou égale à 6 % à une date d'évaluation.
- > À l'échéance des 10 ans :
 - 200 % du capital initial⁽¹⁾ si l'Indice Final est supérieur ou égal à 106 % du niveau de l'Indice Initial
 - Le remboursement du capital initial^[1] si l'Indice Final est supérieur ou égal à 70 % du niveau de l'Indice Initial.
 - sinon, si l'Indice Final est strictement inférieur à 70 % du niveau de l'Indice Initial, un remboursement final équivalent à la Valeur Finale de l'Indice (hors dividendes) correspondant à une perte en capital d'au minimum 30 % et pouvant aller jusqu'à 100 % du capital investi.

Les souscripteurs pourront donc subir une perte en capital partielle voire totale (notamment en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Emetteur) du capital investi.

Stratégie d'investissement

Les Obligations sont indexées sur la performance de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) et s'adressent aux souscripteurs anticipant, à 1,2,3,4,5,6,7,8,9 ou 10 ans suivant la date d'évaluation initiale, une valeur de l'indice supérieure ou égale à 106 % de la valeur initiale de l'indice.

Les Obligations comportent une composante optionnelle qui influence leur valorisation.

La performance des Obligations dépend notamment de l'évolution du niveau de l'Indice. Elle pourra néanmoins être différente de la performance de cet Indice du fait de la formule de remboursement des Obligations.

Profil de risque

1. Risque découlant de la nature des Obligations

Avant la Date d'Échéance (et en dehors de la Date de Remboursement Automatique Anticipé le cas échéant), la valeur des Obligations est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement financier. La valeur des Obligations peut donc évoluer à la hausse comme à la baisse.

Une sortie des Obligations avant la Date d'Échéance s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il est contraint d'arbitrer ses Obligations ou de procéder à un rachat total ou partiel sur son contrat d'assurance vie ou de capitalisation en dehors de cette date. Ce risque existe également en cas de décès prématuré de l'assuré (en présence d'un contrat d'assurance vie).

2. Risques de marchés et risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement

Risque de perte en capital : Les Obligations ne constituent pas un support à capital garanti. À la Date d'Échéance, le souscripteur peut perdre jusqu'à la totalité du capital investi initialement si la Valeur Finale de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 dividendes non réinvestis a baissé de plus de 30 % par rapport à sa valeur initiale.

Risque de contrepartie : le souscripteur est exposé au risque de faillite et de défaut de paiement de l'Émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Risque lié aux marchés actions et indices: le mécanisme de remboursement des Obligations est lié à l'évolution de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 donc à l'évolution du marché actions européen. Dès lors une baisse de ce marché peut provoquer une baisse de la valeur de remboursement des Obligations.

Risque lié aux marchés de taux : avant la Date d'Échéance, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à la durée de vie restante des Obligations, provoquera une baisse de leur valeur.

Profil type de l'investisseur

Ces Obligations constituent un placement présentant un niveau de risque important en raison, notamment de l'absence de garantie en capital. Par ailleurs, le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. Elles s'adressent à des souscripteurs avertis disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de vie des Obligations et désireux de profiter de l'évolution de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 dividendes non réinvestis.

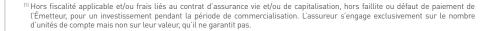
La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans ces Obligations peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier stable, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification. Ainsi, le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint d'effectuer un rachat ou un arbitrage avant la Date d'Echéance, soit le 22 septembre 2025

Ces Obligations sont destinées à être proposées lors de la souscription, de versements ou d'arbitrages au sein des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Il est déconseillé de mettre en place des rachats partiels programmés sur un contrat comportant ces Obligations. Une sortie des Obligations avant la Date d'Échéance s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché ce jour-là. Les souscripteurs pourront donc subir une perte en capital partielle ou totale du capital investi. Il est recommandé de lire attentivement la rubrique "facteurs de risque" du Programme d'émission d'Obligations.

Informations sur les frais

Les frais de distribution s'élèvent à un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du Montant Nominal de l'Émission.







RÉCÉPISSÉ DE LA NOTE D'INFORMATION ET QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER ET À RETOURNER SIGNÉS SANS AFFRANCHIR, À : HEDIOS PATRIMOINE | Libre réponse 80064 | 75085 Paris Cedex 02

RÉCÉPISSÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

Je soussigné(e) reconnais avoir

- > reçu et pris connaissance de la présente Note d'Information relative au support H Rendement 24,
- > reçu et pris connaissance de la documentation commerciale afférente à ce même support qui m'a été remise par Hedios Patrimoine,
- > téléchargé et pris connaissance des Conditions Définitives des Titres et du Programme d'émission d'Obligations de l'Emetteur en date du 15 décembre 2014, du premier supplément en date du 28 mai 2015, du deuxième supplément en date du 29 juin 2015 et du troisième supplément en date du 29 juin 2015 et du troisième supplément en date du 26 août 2015 (et de tout supplément éventuel), sur le site https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banques/groupe/investisseurs.html avant d'investir sur ce support dans le cadre de mon contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.
- > pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % du montant des Titres effectivement distribués,
- > pris connaissance du potentiel conflit d'intérêt sur la valeur de rachat ou de

- réalisation du Titre qui pourrait survenir en cas d'acquisition de celui-ci par l'Émetteur ou une entité liée financièrement à lui, si je demande un rachat, un arbitrage ou si mon contrat se dénoue avant l'échéance du support,
- » pleinement conscience des risques inhérents à la nature du support en unités de compte dans lequel j'investis. Au même titre qu'un placement risqué de type "actions", je suis susceptible de subir une perte en capital. En cas de sortie du support avant l'échéance (par exemple par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), l'assuré, ou le bénéficiaire en cas de décès de l'assuré, s'expose à une perte en capital pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi sur le support, en cas d'évolution défavorable des marchés financiers.
- Je reconnais également avoir choisi le support H Rendement 24 après évaluation des risques encourus et évaluation de mon profil d'investisseur notamment en matière de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.
- > Je reconnais également avoir été informé(e) des conditions de performances attachées au support H Rendement 24.

Nom du contrat	Numéro (le cas échéant)
----------------	-------------------------

- > J'atteste ne pas être une "US Person" au sens défini dans la régulation "S" du Securities Act de 1933*.
- * Au titre de la Régulation S, est une US Person :
- toute personne physique résidant aux États-Unis
- toute société de personnes ou autre société organisée ou établie conformément à la législation américaine ;
- tout patrimoine d'une succession dont un exécuteur testamentaire ou un administrateur est une "US person";
- tout trust dont un administrateur est une "US Person" ;
- toute agence ou succursale d'une entité non américaine établie aux États-Unis ;
- tout compte non discrétionnaire ou compte similaire détenu par un négociant pour le bénéfice ou pour le compte d'une "US Person" ;
- tout compte non discrétionnaire ou compte similaire détenu par un négociant établi ou résidant aux États-Unis.

Fait à	 	 	le	

Nom et signature du souscripteur précédées de la mention "Lu et approuvé"

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après à l'aide des documents vous ayant été remis. Ce questionnaire est une pièce nécessaire à la complétude de votre dossier.

		VRAI	FAUX
1	Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé du support H Rendement 24 peut être activé chaque année dès lors qu'à la date d'évaluation annuelle, le cours de clôture de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à 106 % de son niveau initial (déterminé le 26 novembre 2015) :		
2	En année 4, le 26 novembre 2019, si le cours de clôture de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieur ou égal à 106 % de son niveau initial (déterminé le 26 novembre 2015), le produit est remboursé par anticipation à un niveau de 140 % :		
3	Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance vie et des prélèvements fiscaux et sociaux.		
4	À l'échéance, mon investissement initial est garanti à 100 % si le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 26 novembre 2015)		
5	Je sais que je peux sortir à tout moment du support H Rendement 24. Mais, en cas de sortie anticipée du support (par exemple suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré avant l'échéance du support), je peux constater (ou les bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré) un gain ou une perte en capital :		
6	H Rendement 24 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible.		
7	La faillite ou le défaut de paiement de l'Émetteur peut remettre en cause le remboursement conditionnel du capital à l'échéance :		
8	L'indice de référence est l'indice EURO STOXX 50® :		
		40.00	

EN CAS DE DIFFICULTÉ OU POUR OBTENIR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION, VEUILLEZ CONTACTER HEDIOS PATRIMOINE AU 01 53 45 98 00

Il est rappelé qu'à l'échéance, le remboursement du support H Rendement 24 est réalisé sur le fonds en euros du contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation éligible à cette date.

Les montants et taux sont indiqués hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais et/ou fiscalité applicables au contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, pour un investissement pendant la période de commercialisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Nom et signature du souscripteur

